YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/FG

DECISION N° 2001 - 381

OBJET : **Contrat de coordination "sécurité et santé" relatif aux travaux d'éclairage public rue Marceau Balliot (entre la rue Henri Barbusse et la Place du 19 Mars 1962) en tranche ferme et la rue du Maréchal Juin à Yerres, en tranche conditionnelle, conclue avec la société A.C.I. Services.**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994 en application de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 relative à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs sur les chantiers,

CONSIDERANT les travaux d'éclairage public de la rue Marceau Balliot (entre la Rue Henri Barbusse et la Place du 19 Mars 1962) en tranche ferme, et la Rue du Maréchal Juin, en tranche conditionnelle, susvisé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de confier une mission de coordination "sécurité et protection de la santé" à une société compétente en la matière,

CONSIDERANT que la proposition de la société A.C.I. Services, correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

DE confier à la société A.C.I. Services sise 70, rue du Bois Moissy 77000 VAUX-LE-PENIL une mission de coordination "sécurité et protection de la santé" relative aux travaux d'éclairage public rue Marceau Balliot (entre la Rue Henri Barbusse et la Place du 19 Mars 1962) en tranche ferme, et la Rue du Maréchal Juin à Yerres, en tranche conditionnelle,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

DE signer le contrat correspondant,

DIT que les honoraires sont fixés à 3 735 € H.T.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 2002, fonction 8, nature 821, opération 23151.

Fait à Yerres, le 29 novembre 2001

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN

